

Dépôt du 5^e rapport

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je respecte l'opinion du député, mais le simple fait qu'il dise que quelque chose n'a pas de bon sens ne signifie pas que c'est vrai. Je parlais de faits. Il pourrait être intéressé à en connaître un autre. Le marché du travail canadien . . .

Une voix: Oui, donnez-nous les faits.

M. Cullen: Le marché du travail canadien . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Le député de Lanark-Renfrew-Carleton ne veut-il pas connaître la réponse?

M. Dick: Oui, mais nous voulons des faits.

M. Cullen: Le marché du travail canadien est extrêmement dynamique. Plus de trois millions d'emplois à plein temps sont créés chaque année, ce dont les députés devraient être conscients.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Répondez à la question.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES FINANCES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles un exemplaire du Rapport annuel du Gouverneur de la Banque du Canada et de son état de comptes pour l'année 1976.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU 5^e RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE DIRECTION

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, un exemplaire du cinquième rapport du groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction de la Fonction publique, que préside M. Allen Lambert.

[M. Alexander.]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DÉPÔT DU DOCUMENT «POINTS SAILLANTS DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS»

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles un document intitulé «Points saillants de l'avant-projet de loi sur les jeunes contrevenants». Ce document contient des propositions concernant la nouvelle loi qui remplacerait la loi sur les jeunes délinquants.

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

LE 2^e RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Motions (à l'exception de celles permises avant les questions orales.)

4 mars 1977—M. McCleave (coprésident du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires):

Que le 2^e rapport du comité mixte des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le jeudi 3 février 1977, soit agréé.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question sera étudiée plus tard aujourd'hui sous la rubrique des ordres inscrits au nom du gouvernement.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES SUBSIDES

L'ADOPTION DES SUBSIDES

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, le mardi 22 mars 1977, qui est le dernier jour désigné de la période actuelle des subsides, quinze minutes avant l'heure habituelle d'ajournement, les délibérations alors en cours soient interrompues et que les questions visées au paragraphe (9) de l'article 58 du Règlement soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans amendement ni débat;

Que, immédiatement après, la ou les autres questions nécessaires pour disposer d'un ou plusieurs postes de prévisions budgétaires supplémentaires, du rétablissement d'un poste des prévisions budgétaires supplémentaires, ou d'un poste des prévisions budgétaires supplémentaires qui fait l'objet d'une opposition, et pour l'adoption de tout bill y afférent soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans amendement ni débat;

Que immédiatement après, les questions afférentes à une motion d'attribution de crédits provisoires et à la première lecture d'un bill y afférent soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans amendement ni débat; et

Que, un jour désigné par un ministre de la Couronne, la Chambre passe à la deuxième lecture, l'étude en comité plénier, l'étape du rapport et la troisième lecture du bill fondé sur la motion d'attribution de crédits provisoires et que, quinze minutes avant l'heure habituelle d'ajournement ce jour-là, les délibérations alors en cours soient interrompues et que les questions nécessaires pour disposer dudit bill soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans amendement ni débat;